

Paris, le 20 juin 2019

STOP AUX CPTS OPPORTUNISTES

L'URPS médecins libéraux dénonce la course opportuniste engagée par certains

Les objectifs gouvernementaux donnés aux Agences régionales de santé (ARS) et aux Caisses primaires d'assurance maladie (CPAM) entraînent en Ile-de-France une course aux projets contre-productive pour arriver le premier et s'emparer d'un territoire dans une logique de jeu de go.

La primauté donnée à des initiatives opportunistes coiffant dans cet exercice des projets locaux plus longs à se mettre en œuvre va à l'encontre même de l'esprit des CPTS. Elle laissera des stigmates importants dans des territoires déjà en souffrance.

Les CPTS constituent probablement, à terme, une nouvelle voie d'organisation et de convivialité entre les professionnels de santé et acteurs sanitaires au sein de territoires, tant urbains que ruraux, dans lesquels le lien humain s'est progressivement délité. Ces organisations permettront sans doute d'améliorer la coordination des soins et l'accès aux soins non programmés. Elles seront également des facteurs d'aide à l'installation de nouveaux médecins, si elles sont bien pensées, sans lourdeurs administratives.

Toutefois, le succès de cette démarche ne se fera pas à marche forcée par des marchands de CPTS.

L'URPS médecins libéraux, alertée par des confrères libéraux, en appelle à la raison et invite l'ARS et les CPAM à :

- respecter le rythme des professionnels de terrain ;
- soutenir en priorité les organisations locales à l'initiative des médecins libéraux du bassin de vie ;
- ne pas industrialiser un modèle unique à l'échelle d'un département ;
- ne pas être partie prenante des organisations locales au risque d'une confusion des genres ;
- mettre en place un comité de suivi régional avec les représentants professionnels permettant de coordonner les déploiements locaux et arbitrer les situations conflictuelles.

L'URPS médecins libéraux restera vigilante et invite les confrères libéraux franciliens à nous signaler ces situations ou à se manifester pour un accompagnement en vue de la constitution d'une CPTS.

Le Bureau de l'URPS médecins libéraux Ile-de-France

Diffusion :

DG ARS et DD ARS Ile-de-France / Directeurs CPAM Ile-de-France / Médecins libéraux franciliens

À propos de l'URPS médecins libéraux Ile-de-France

L'Union régionale des professionnels de santé (URPS) médecins libéraux Ile-de-France représente les 22 000 médecins libéraux d'Ile-de-France. Constituée de 80 médecins libéraux élus par leurs pairs pour cinq ans, elle a pour but de contribuer à l'organisation et à l'évolution de l'offre de santé au niveau régional. C'est une association loi 1901 créée par la loi du 21 juillet 2009 « portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ».

Adresse : 12, rue Cabanis - 75014 Paris
Tél. : 01 40 64 14 70
Fax : 01 43 21 80 34
E-mail : secretariat@urps-med-idf.org

 urps-med-idf.org
soignereniledefrance.org

 [@urps_med_idf](https://twitter.com/urps_med_idf)
[@soigner_en_idf](https://twitter.com/soigner_en_idf)

Association loi 1901 - SIRET 530709 880 00013 - NAF 9412Z